

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

3ème trimestre 2021(DM 1) septembre

Séance Publique du 23 septembre 2021

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - 2021

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3312-1 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Vu le tableau d'amendement présenté devant la 4^{ème} commission le 20 septembre 2021 puis en séance publique le 23 septembre 2021 par M. MARTINS et intégré au projet de décision modificative ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (32 voix pour, 19 voix contre et 3 abstentions), dans la séance du 23 septembre 2021 ;

DECIDE :

- d'approuver la décision modificative n°1 2021 du budget principal détaillé dans le tableau ci-joint et les documents budgétaires ; le vote est effectué suivant la nomenclature budgétaire au niveau du chapitre ;

- d'approuver les autorisations de programme et d'engagement telles qu'elles sont présentées dans les états annexés à la décision modificative. ;

- d'approuver la création de l'autorisation d'engagement millésimée 2021 suivante :

Code	Objet	Encours
EDSPF007	ERASMUS – Mobilité Européenne des collégiens	60 000,00 €

- d'approuver la décision modificative n°1 2021 des budgets annexes « Bioagropolis », « Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies » et « Biodiversité et paysages » tels qu'ils figurent dans les documents budgétaires et dont les montants sont synthétisés dans les tableaux joints et d'approuver également la création sur le budget « Biodiversité et paysages » de l'autorisation d'engagement millésimée 2021 SENSF010 Aménagements de sites, d'un montant de 40 000 € ;

- **d'ouvrir les opérations sous mandat n° 458107 « Travaux du site Pointe du Grouin à Cancale » et n° 458108 « Travaux de dépollution du site de Boschet » ;**
- **de procéder à la clôture des autorisations de programme et d'engagement listées en annexe.**

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 23 septembre 2021

*La directrice générale du pôle ressources humaines
et performance de gestion*

Cécile FISCHER